



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

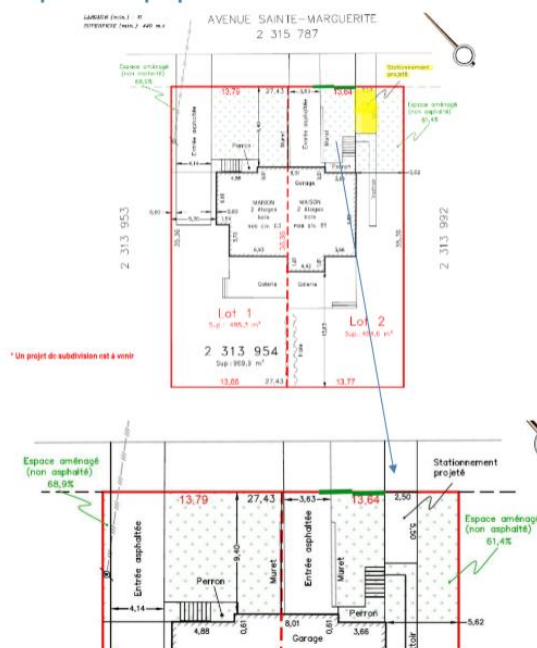
PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 17 juin 2026, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**Adresse : 61-63, av. Sainte-Marguerite**

L'objet est d'autoriser :

- le lotissement des lots projetés 6 704 664 et 6 704 665 du cadastre du Québec ayant une profondeur moyenne de 35,36 mètres, alors que *Règlement de lotissement* prescrit une profondeur moyenne minimale de 45 mètres pour un terrain ayant une pente naturelle moyenne inférieure à 15% et située à moins de 300 mètres d'un lac;
- l'aire de stationnement le long de la ligne latérale droite du lot projeté 6 704 665, implanté à 0 m de la ligne latérale droite du terrain, alors que le *Règlement de zonage* prescrit une distance minimale de 60 cm d'une ligne de terrain;

### Implantation proposée



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

### PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

**FAIT À SAINT-SAUVEUR**, ce 25 mai 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA